

■ Les données portent sur la campagne 2009-2010  
chiffres arrondis \*

## Pays de la Loire Vendée



### recensement agricole 2010

## Premières tendances

#### ENSEMBLE DES EXPLOITATIONS

**6 200 exploitations**  
**13 600 actifs permanents, dont**

- 9 450 chefs et coexploitants
- 2 000 autres actifs familiaux
- 2 150 salariés permanents non familiaux

**11 950 UTA totales**  
**dont 10 800 UTA permanentes**

#### MOYENNES ET GRANDES EXPLOITATIONS

**5 250 exploitations**  
**12 300 actifs permanents, dont**

- 8 450 chefs et coexploitants
- 1 750 autres actifs familiaux
- 2 100 salariés permanents non familiaux

**11 400 UTA totales**  
**dont 10 250 UTA permanentes**

### 13 600 actifs permanents dans l'agriculture

En Vendée, 13 600 actifs permanents travaillent à temps complet ou partiel dans l'ensemble des exploitations agricoles. C'est un tiers de moins en 10 ans. Neuf actifs permanents sur dix sont occupés dans les moyennes ou grandes exploitations. En équivalent temps complet, les actifs permanents représentent 11 400 Unités de travail annuel (UTA).

Les exploitants et coexploitants constituent à eux seuls 70 % de cette main d'œuvre contre 65 % au niveau régional. La majeure partie travaille à temps complet : 80 % d'entre eux dans l'ensemble des exploitations (90 % dans les grandes).

Les autres actifs familiaux sont essentiellement mobilisés à temps partiel (moins de 20 % se déclarent à temps complet). Quatre conjoints coexploitants sur dix indiquent travailler moins de 1/4 de temps sur l'exploitation. Depuis 2000, la contribution familiale aux travaux

agricoles diminue, passant de 27 % des actifs permanents à 15 % en 2010.

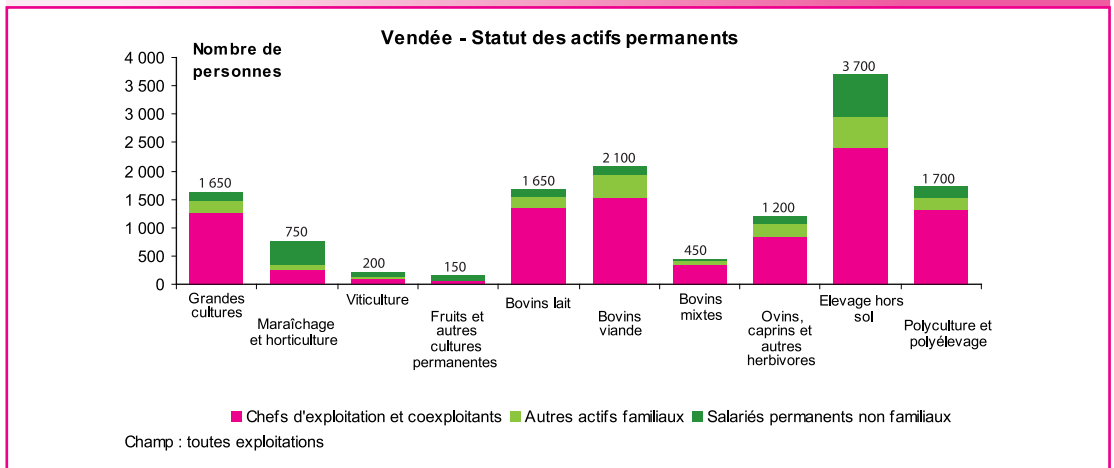
A contrario, la part de l'emploi salarié dans l'emploi permanent augmente (de 11% en 2000 à 14% en 2010). En 2010, l'emploi salarié permanent non familial s'élève à 2 150 UTA.

La part de la main d'œuvre impliquant les chefs et coexploitants dans les moyennes et grandes exploitations se développe, passant de 63 % en 2000 à 69 % en 2010. L'élevage hors sol est le premier employeur de salariés permanents en Vendée (35 %) suivi du secteur maraîchage-horticulture avec 24 %.

La main d'œuvre saisonnière représente 550 UTA (5 % de l'emploi agricole total) et se retrouve essentiellement dans les exploitations céréalières, maraîchères, horticoles, arboricoles ou encore dans les élevages hors sol. S'élevant à 150 UTA, l'emploi lié aux prestations externes effectuées par les entreprises de travaux agricoles et les CUMA reste marginal.

(\*) Hors indication particulière, les données mentionnées concernent l'ensemble des exploitations ; elles sont volontairement arrondies.

### 27 % des actifs permanents dans les élevages hors sol



Source : Agreste - Recensement agricole 2010



**Des exploitations plus professionnelles mais moins nombreuses**

**La Vendée détient 18 % de l'ensemble des exploitations ligériennes et contribue à 22 % de la production brute standard régionale**

**38 % du potentiel de production standard du département sont assurés par 10 % des exploitations les plus grandes. Pour 100 000 euros de production potentielle, il faut 1 UTA en 2010 contre 1,3 UTA en 2000.**

**472 000 hectares de surface agricole utilisée, dont :**

- 269 000 en superficie fourragère principale (116 000 en prairie temporaire, 89 000 en superficie toujours en herbe et 61 000 en maïs fourrage ...)
- 190 000 en céréales et oléo-protéagineux.

**En 2010, la « ferme Vendée », c'est :**

- 11 400 000 poulets de chair dans 580 élevages avicoles,
- 615 000 bovins dans 3 700 exploitations
- 255 000 porcs dans 260 élevages porcins
- 2 800 ha de légumes dans 380 exploitations.

■ Un recensement tous les dix ans sur l'ensemble du territoire français des comparaisons nationales et internationales

Sur internet par commune  
Cartographie interactive  
Données de cadrage  
Données détaillées

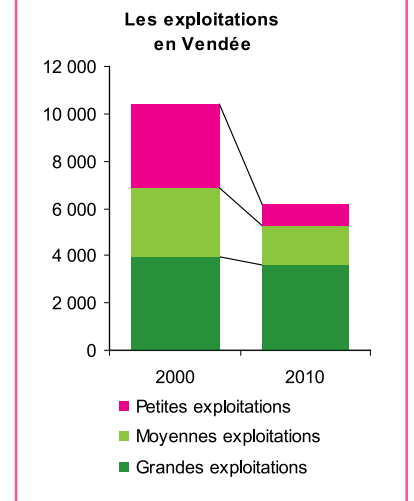
■ Suivez l'actualité du recensement sur [www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr) et sur [www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr)

En 2010, 6 200 exploitations participent à la production agricole. Parmi elles, 5 250 sont moyennes ou grandes. L'ensemble de l'agriculture occupe 472 000 ha de surface agricole utilisée (SAU), soit 70% de la surface du département, la moyenne régionale étant de 65 %. La SAU diminue de 2,4 % par rapport à 2000. La dernière décennie est marquée par une forte restructuration de l'agriculture. Dans la région, la Vendée est le département où le nombre des petites exploitations connaît la plus forte érosion. Près des trois quarts d'entre elles ont disparu en 10 ans. L'agriculture se professionnalise puisque la part des moyennes et grandes exploitations atteint 85 % en 2010 contre 66 % en 2000. Les exploitations s'agrandissent : la surface moyenne des grandes gagne 20 ha en dix ans, celle des moyennes 7 ha pour atteindre respectivement 101 ha et 58 ha en 2010.

Ces moyennes et grandes exploitations assurent l'essentiel de l'activité agricole en utilisant 95 % de l'emploi agricole total et 96,5 % de la SAU. L'activité des petites exploitations est marginale. Elle est souvent le fait de doubles actifs (40 %), de retraités (24 %) mais également de personnes se considérant exploitant agricole à part entière (35 %).

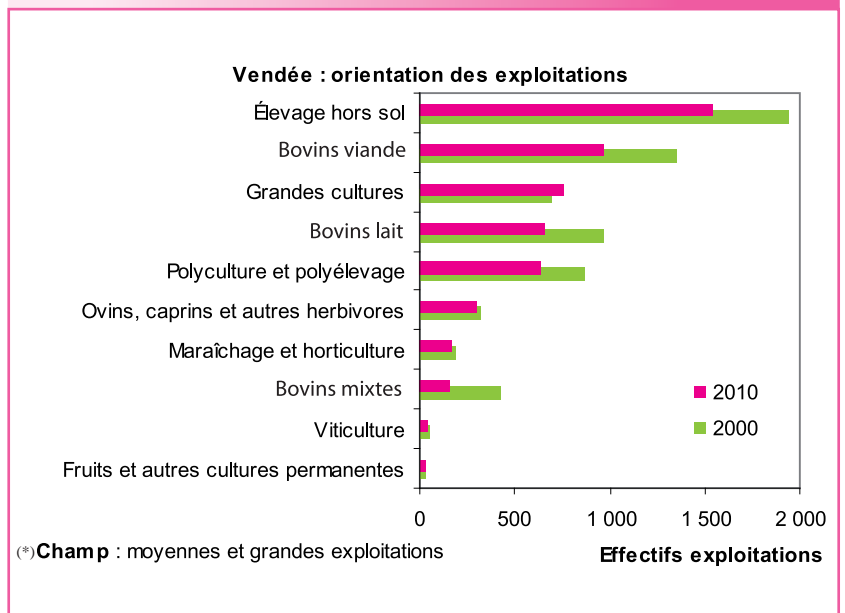
Près de 30 % des moyennes et grandes exploitations ont comme activité dominante l'élevage hors sol. Vient ensuite l'élevage de bovins viande (avec 18 % des exploitations) qui reste bien ancré en Vendée comparativement aux autres départements de la région (9 à 14 %). C'est le département où il y a plus d'exploitations spécialisées en bovins viande qu'en vaches laitières.

**Forte érosion des petites exploitations**



Source : Agreste - Recensements agricoles

**Plus d'exploitations (\*) spécialisées en grandes cultures en 2010 qu'en 2000**



Source : Agreste - Recensements agricoles

## Un bassin avicole très actif

Terre de tradition avicole, la Vendée détient toujours un tiers du parc avicole de la région. Des changements dans le choix des productions s'opèrent. Si la production de poulets de chair augmente de 17 % et reste dominante, celle des poules pondeuses progresse également, (notamment celle d'œufs à couver avec une hausse de 72 % en 10 ans). En revanche, les aviculteurs se détournent des dindes, cailles et pigeons.

Le cheptel bovin se concentre dans les grandes exploitations, lesquelles détiennent 96 % du troupeau laitier en 2010, contre 83 % 10 ans plus

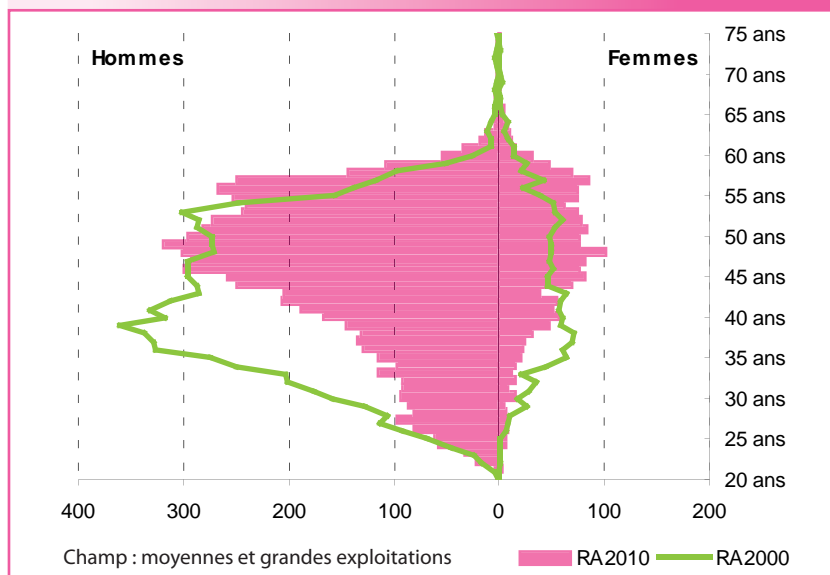
tôt. Le troupeau laitier perd globalement 8 % de son effectif par rapport à 2000. Si les grandes exploitations bovines spécialisées en lait conservent leur cheptel laitier, les autres exploitations d'élevage, notamment les exploitations en bovins mixtes, se désengagent de la production laitière. Ces dernières perdent 38 % de leur cheptel laitier. La concentration des vaches allaitantes s'observe également, 71 % d'entre elles sont dans les grandes exploitations et 28 % dans les moyennes, contre respectivement 55 % et 49 % en 2000.

## Un nombre de GAEC important

Entre 2000 et 2010, les agriculteurs choisissent davantage les formes sociétaires. Le statut d'exploitant individuel passe de 60 à 40 % dans l'ensemble des moyennes et grandes exploitations. La Vendée est le seul département de la région où les GAEC représentent près d'un quart des exploitations. Choisi par un tiers des grandes exploitations, il talonne l'EARL. Ainsi 86 % des chefs et coexploitants des grandes exploitations travaillent dans une structure sociétaire, ils sont 38 % dans les moyennes exploitations.

Dans les exploitations de « grandes cultures », les moyennes et grandes se répartissent entre le statut individuel et l'EARL. En revanche, les exploitations laitières sont pour 52 % d'entre elles en GAEC. Quant aux exploitations avicoles et de bovins viande, elles sont plus de la moitié sous forme sociétaire mais plus souvent en EARL (entre 30 et 35 %) qu'en GAEC (environ 20 % pour chacune de ces spécialités).

### 46 ans en moyenne pour les chefs d'exploitation et coexploitants



- 18 % des moyennes et grandes exploitations vendéennes sont spécialisées en aviculture. Elles concentrent 15 % des actifs permanents du secteur agricole et 40 % des salariés permanents non familiaux.

- 48 % des fermes avicoles sont des exploitations individuelles.

- 25 % des exploitations avicoles n'ont pas de SAU.

23 % de l'ensemble des chefs et coexploitants ont moins de 40 ans dans les moyennes et grandes exploitations. Ils sont 16 % dans les exploitations individuelles, 19 % dans les EARL et 30 % dans les GAEC.

- 2 350 exploitations ont au moins une de leurs productions sous signe de qualité (y compris viticulture).

- 880 vendent des produits via des circuits courts (y compris viticulture).

- 500 pratiquent une activité de diversification (transformation de produits agricoles, travail à façon, hébergement à la ferme, ...).

- 290 sont certifiées « bio » (yc conversion) et 190 envisagent une conversion dans les 5 ans.

- 170 produisent de l'énergie renouvelable.

- 5 400 exploitations (87 %) entretiennent des haies, des alignements d'arbres ou des murs.

- 10% des exploitations déclarent avoir mis en place des haies au cours des 3 dernières années.

### 93 hectares en moyenne dans les exploitations (\*) disposant de SAU

(\*) champ : moyennes et grandes exploitations

| OTEX : valeurs 2010<br>Evolution 2010/2000 en %    | Exploitations agricoles | Chefs d'exploitation et coexpl. | Travail agricole (UTA totales) | SAU moyenne des en-ayant (ha) | Cheptel bovin (têtes) | Cheptel porcin (têtes) | Poulets de chair et coqs (têtes) |
|--|-------------------------|---------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|-----------------------|------------------------|----------------------------------|
| Grandes cultures                                   | 760<br>8,6              | 995<br>16,3                     | 1 255<br>4,0                   | 112<br>13,0                   | 9 830<br>45,3         | ns<br>ns               | ns<br>ns                         |
| Maraîchage et horticulture                         | 165<br>- 13,5           | 230<br>- 2,6                    | 880<br>- 15,3                  | 13<br>38,1                    | ns<br>ns              | 0<br>ns                | 0<br>ns                          |
| Viticulture  | 35<br>- 29,4            | 50<br>- 25,8                    | 145<br>24,5                    | 27<br>8,3                     | ns<br>ns              | 0<br>ns                | 0<br>ns                          |
| Cultures fruitières et autres cultures permanentes | 30<br>16,0              | 40<br>42,9                      | 205<br>9,5                     | 22<br>4,1                     | ns<br>ns              | 0<br>ns                | 0<br>ns                          |
| Bovins lait  | 655<br>- 32,6           | 1 365<br>- 11,8                 | 1 555<br>- 21,7                | 106<br>45,1                   | 102 285<br>- 0,9      | ns<br>ns               | ns<br>ns                         |
| Bovins viande                                      | 970<br>- 28,6           | 1 370<br>- 17,8                 | 1 610<br>- 28,0                | 99<br>33,5                    | 231 290<br>- 8,9      | ns<br>ns               | ns<br>ns                         |
| Bovins mixtes                                      | 160<br>- 63,2           | 330<br>- 50,3                   | 405<br>- 55,9                  | 127<br>49,5                   | 46 585<br>- 40,0      | ns<br>ns               | ns<br>ns                         |
| Ovins, caprins et autres herbivores                | 295<br>- 7,8            | 485<br>5,0                      | 675<br>- 5,3                   | 66<br>24,6                    | 17 110<br>10,1        | ns<br>ns               | ns<br>ns                         |
| Hors-sol   | 1 545<br>- 20,3         | 2 380<br>- 14,7                 | 3 195<br>- 23,2                | 68<br>31,8                    | 112 145<br>- 11,5     | 224 870<br>- 12,4      | 11 021 200<br>18,7               |
| Polycultures-polyélevages                          | 635<br>- 26,7           | 1 205<br>- 12,9                 | 1 475<br>- 25,0                | 132<br>39,0                   | 89 825<br>- 8,0       | 29 235<br>6,4          | 338 190<br>- 11,8                |
| Ensemble OTEX                                      | 5 250<br>- 23,4         | 8 450<br>- 12,9                 | 11 400<br>- 21,5               | 93<br>32,0                    | 609 800<br>- 10,6     | 254 900<br>- 11,0      | 11 416 200<br>17,6               |
| Pays de la Loire                                   | 25 300<br>- 23,1        | 38 700<br>- 11,9                | 60 300<br>- 20,8               | 82<br>30,4                    | 2 557 000<br>- 4,8    | 1 625 400<br>- 5,6     | 32 095 800<br>12,7               |

Source : Agreste - Recensements agricoles

ns : non significatif

### Définitions

■ **L'exploitation agricole** est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- Elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ce qui lui permet de recevoir des aides découplées de l'outil de production (DPU), soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif qui lui permet de déposer un dossier de demande de prime herbagère agro-environnementale (PHAE).

- Elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères ...)

- Sa gestion courante est indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

■ **Les actifs agricoles** sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole.

Les actifs familiaux comprennent les chefs d'exploitation, les coexploitants, ainsi que les membres de la famille, conjoints du chef d'exploitation et des coexploitants, enfants dès lors qu'ils fournissent un travail sur l'exploitation. Les salariés permanents occupent un poste toute l'année, quelle que soit sa durée, temps partiel ou complet. Les salariés saisonniers ou occasionnels ont travaillé à temps partiel ou complet, mais pendant une partie de l'année seulement.

■ Le travail effectué sur l'exploitation comprend également les prestations fournies par des entreprises ou des Cuma. Il est alors compté en temps de travail.

L'**unité de travail annuel (UTA)** permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

■ Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la **production brute standard (PBS)**. Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en '**moyennes et grandes exploitations**', quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en '**grandes exploitations**' quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros. La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique (OTEX)**.

■ La notion '**moyennes et grandes exploitations**' est voisine de celle '**d'exploitations professionnelles**' définie lors du recensement agricole 2000.



## Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Service régional de l'information statistique et économique

12, rue Menou - BP 23523 - 44035 NANTES cedex 1 - Tel : 02 40 12 36 40 - Fax : 02 40 12 36 43

Courriel : srise.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr

Site internet : www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr

- Directeur Régional : Vincent FAVRICHON
- Directrice de la publication : Patricia BOSSARD
- Rédaction - composition : SRISE Pays de la Loire
- Dépôt légal à parution

- ISSN : 1956 - 7499
- © Agreste 2011

recensement  
agricole  
2010